

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05904  
Numéro SIREN : 885 295 956  
Nom ou dénomination : 2FBATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 9632

9632 2024

certifié conforme à l'original

N° 2065-SD  
2023



N° 11084\*24

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Tableau des impôts



Formulaire à déposer  
en double exemplaire

# IMPOT SUR LES SOCIETES 12 AVR. 2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société		Adresse du siège social
SIRET	8 8 5 2 9 5 9 5 6 0 0 0 1 9	Mét :
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement
1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE 93150 LE BLANC MESNIL		

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, designation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cocher la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	15 444	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quinquies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

## 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

## G ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAR PAYÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

## H COMPABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: \_\_\_\_\_ Nom et adresse du conseil: \_\_\_\_\_

932 DBO EXPERT  
149 Avenue de la Division Lecl  
93150 LE BOURGET  
0185081968 Tél: 0184212449

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:			Date: 04.04.2024
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire:
			Signature: <i>F. [Signature]</i>

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

EBP Informatique 2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant

**I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>		
	<b>e</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>f</b>		
	<b>g</b>		
	<b>h</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>		
Montant des revenus répartis	<b>Total (a à h)</b>		

**J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

\* SARL, tous les associés,

\* SCA, associés gérants;  
\* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités  
\* SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Montant des sommes versées:

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

1

2

3

4

5

6

7

8

**K DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

0%

15%

19%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>

MVLT restant à reporter

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		2FBATIMENT			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE 93150 LE BLANC MESNIL					
SIRET		8 8 5 2 9 5 9 5 6 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le			
				31 12 2023			
		Brut		Amortissements – Provisions		Net	
		1		2		3	
<b>ACTIF</b>							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	14 211 030	6 304	7 907		
	Immobilisations financières * (1)	040	400 042		400		
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>14 611 048</b>	<b>6 304</b>	<b>8 307</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	29 553 070	3 450	26 103	
		Autres * (3)	072	1 059 074		1 059	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	90 974 086		90 974		
Charges constatées d'avance *	092	094					
<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>121 585 098</b>	<b>3 450</b>	<b>118 135</b>			
<b>Total général (I + II)</b>		<b>110</b>	<b>136 196 112</b>	<b>9 754</b>	<b>126 442</b>		
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		500		
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			132		
	Report à nouveau		134		53 221		
	Résultat de l'exercice		136		46 125		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
<b>Total I</b>	<b>142</b>			<b>104 846</b>			
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		116		
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169			172	21 481	
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>	<b>176</b>			<b>21 597</b>			
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>			<b>126 442</b>		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 611	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2024

**BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : <b>2FBATIMENT</b>			Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
<b>ACTIF</b>					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial Autres			
		Immobilisations corporelles		7 907	
		Immobilisations financières		400	
		<b>Total I</b>	<b>8 307</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production			
		Marchandises			
		Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	{ Clients et comptes rattachés Autres		26 103	
				1 059	
		Valeurs mobilières de placement			
		Disponibilités		90 974	
	Charges constatées d'avance				
		<b>Total II</b>	<b>118 135</b>		
		<b>Total général (I + II)</b>	<b>126 442</b>		
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel		5 000	
		Écarts de réévaluation			
		Réserve légale		500	
		Réserves réglementées			
		Autres réserves			
		Report à nouveau		53 221	
		Résultat de l'exercice		46 125	
		Provisions réglementées			
		<b>Total I</b>	<b>104 846</b>		
	<b>Provisions pour risques et charges</b>				
	<b>Total II</b>				
DETTES (4)		Emprunts et dettes assimilées			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
		Fournisseurs et comptes rattachés		116	
		Autres dettes		21 481	
		Produits constatés d'avance			
		<b>Total III</b>	<b>21 597</b>		
		<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>126 442</b>		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire article 192 sections A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise		SASU 2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le		
						01/01/2023		
Formulaire déposé au titre de l'IR 018								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
					217		218	423 536
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	285	
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232	423 820
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)						242	221 643	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)				243		1 191	244 2 446	
Remunerations du personnel *						250	98 796	
Charges sociales (cf renvoi 380)						252	29 340	
Dotations aux amortissements *						254	2 627	
Dotations aux provisions						256	3 450	
Autres charges {	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	7 574	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	365 876	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	57 944	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	1 583	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	10 236	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES</b> Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	46 125	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1. Le déficit comptable col. 2		312	46 125	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		11 819		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispense de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)		992						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	57 944	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	57 944	372		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

# COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

## EXTENSION 1

### DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé

Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 2

**DIVERS À DÉDUIRE**

Libellé

Montant

# COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE ( EN LISTE )

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : <b>2FBATIMENT</b>			
		Exercice N	Exercice N -1
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	423 536	
	Production stockée ( Variation du stock en produits intermédiaires. produits finis et en cours de production )		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	285	
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>	<b>423 820</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	221 643	
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 446	
	Rémunérations du personnel	98 796	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	29 340	
	Dotations aux amortissements	2 627	
	Dotations aux provisions	3 450	
Autres charges	7 574		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>365 876</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>57 944</b>	
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	1 583	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	10 236	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>		<b>46 125</b>	

③

**IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 2FBATIMENT</b>						Neant <input type="checkbox"/>			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	2 173	444		446	2 173		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	8 958	464		466	8 958		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	3 080	474		476	3 080		
	Immobilisations financières	480		482	400	484		486	400		
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>		<b>492</b>	<b>14 611</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>14 611</b>		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	695	534		536	695		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	4 882	554		556	4 882		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	726	564		566	726		
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		<b>572</b>	<b>2 627</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>6 304</b>		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
						Court terme*	Long terme				
		①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>				579	Régularisations	590	583	594	595		
<b>TOTAL</b>						596	585	597	599		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2024

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

④

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATIO

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise <b>2FBATIMENT</b>				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	3 450 654	656 3 450		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>3 450 684</b>	<b>686 3 450</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
	Dotations	Reprises					
<b>Fonds commercial</b>	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques matériel et outillage	730	735	4				
Inst générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>				<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter		
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATIO

EBP Informatique 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Données en nombre de mois	1 2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel *				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>					
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués prestations de services et marchandises		108		423 536	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		<b>TOTAL 1</b>	106	423 536	
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		285	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		<b>TOTAL 2</b>	144	285	
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>					
Achats		121			
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		220 511	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		7 574	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		<b>TOTAL 3</b>	152	228 086	
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée		<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>		137	195 734
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		195 734	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.</b>					
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</b>					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	423 536	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 0 2 3	SIREN	8 8 5 2 9 5 9 5 6
Denomination de l'entreprise 2FBATIMENT			
Adresse (voie) 1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE			
Code postal	9 3 1 5 0	Ville	LE BLANC MESNIL
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant \*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 8 5 2 9 5 9 5 6

Dénomination de l'entreprise 2FBATIMENT

Adresse (voie) 1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE

Code postal 9 3 1 5 0

Ville LE BLANC MESNIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Voie

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Voie

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT**

SIREN du déclarant 885295956  
2FBATIMENT  
1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE

Désignation du déclarant  
93150 LE BLANC MESNIL

Code activité NAF  
Référence d'Obigation Fiscale TDFC IS1  
Référence d'Obigation Fiscale CVAE CVAE1

Désignation du conseil

Pas de conseil  
 Comptable SAS DBO EXPERT  
 Cabinet Conseil  
 Expert - Comptable

**B. RÉGIME FISCAL**

Catégorie fiscale BI  
Régime fiscal RS  
Code ISIR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) IS  
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant  
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration NOR

**C. PÉRIODES**

Date de début de l'exercice ou période N 01/01/2023  
Date de clôture de l'exercice ou période N 31/12/2023  
Durée de l'exercice ou période N 12  
Date d'arrêté provisoire des comptes  
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2022  
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)  
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) 12

**D. MONNAIE**

Code monnaie EUR

## 2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

<p style="text-align: center;"><b><u>RAPPORT DE GESTION PRESENTE</u></b> <b><u>A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</u></b> <b><u>DU 30 MARS 2024</u></b></p>
--

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

### INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

### PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

#### I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	423 536 €
- Les produits d'exploitation s'élèvent à	423 820 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	365 876 €
- Charges exceptionnelles	1 583 €
- Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à	10 236 €
Laissant apparaître un bénéfice de	46 125 €

#### II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	221 643 €
- Impôts et taxes	2 446 €
- Rémunération personnel	98 796 €
- Charge social	29 340 €
- Dotation aux amortissements	3 450 €
- Dotation aux provisions	7 574 €

F.V

## APPROBATION DES COMPTES PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **46 125 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau 46 125€

Le report à nouveau bénéficiaire de 53 221.00€ sera distribuer de la manière suivante

- Dividende 53 221€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes ont été distribué au titre de trois derniers exercices de la manière suivante

-2022	59 522€
-2023	53 221€

## APPROBATION DES REMERATION DES GERANTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur FINTA Vasile**, ait perçu une rémunération de **24 681.65€** durant l'exercice 2023

## MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté **295 €** de dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

## FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

La Présidence



## **2FBATIMENT**

**Société par Actions Simplifiée**

**Au Capital Social de 5 000 €**

**Siège Social : 01 RPT Saint Pierre**

**93150 LE BLANC MESNIL**

**R.C.S. BOBIGNY 885 295 956**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 MARS 2024**

L'an deux mille vingt et quatre,  
Le 30 Mars à dix heures.

L'Actionnaire de la Société **2FBATIMENT**  
Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 5 000€, s'est réunie au  
Siège Social sur convocation de la présidence.

**SONT PRESENTS :**

**- Monsieur FINTA Vasile** **100 actions**

Soit un total Composant 100% du Capital Social. **100 actions**

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur FINTA Vasile**, Président.

Monsieur le président déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée  
est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227.10 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2023
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la  
disposition des Associées avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social,  
pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

F.V

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus au président
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des présidents
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227.10 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion établi par la présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227.10 du Code de Commerce.

Monsieur le président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à, **Monsieur FINTA VASILE**, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **46 125 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau 46 125€

Le report à nouveau bénéficiaire de 53 221.00€ sera distribuer de la manière suivante

- Dividende 53 221€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*F.V*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur FINTA VASILE**, ait perçu une rémunération de **24 681.65€** durant l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 227.10 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

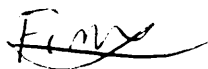
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par associés.

**Monsieur FINTA VASIL**



## **2FBATIMENT**

**Société par Actions Simplifiée**

**Au Capital Social de 5 000 €**

**Siège Social : 01 RPT Saint Pierre**

**93150 LE BLANC MESNIL**

**R.C.S. BOBIGNY 885 295 956**

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 MARS 2024**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **46 125 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau 46 125€

Le report à nouveau bénéficiaire de 53 221.00€ sera distribuer de la manière suivante

- Dividende 53 221€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FV

**2FBATIMENT**

**Société par Actions Simplifiée**

**Au Capital Social de 5 000 €**

**Siège Social : 01 RPT Saint Pierre**

**93150 LE BLANC MESNIL**

**R.C.S. BOBIGNY 885 295 956**

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE**  
**SUR LES CONVENTIONS**  
**WISEES A L'ARTICLE L. 225.248 DU CODE DE COMMERCE**  
**PRESENTE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 MARS 2024**

Monsieur,

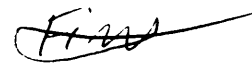
Conformément aux dispositions de l'article L. 225.48 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des présidents ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément président ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence



### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur FINTA VASILE**, ait perçu une rémunération de **24 681.65€** € durant l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 227.10 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

F. V

## 2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE**  
**SUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**  
**WISEES A L'ARTICLE L. 225.248 DU CODE DE COMMERCE**  
**PRESENTE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 MARS 2024**

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.248 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

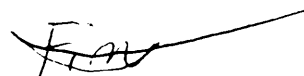
- La nomination d'un commissaire aux apports.

Les statuts doivent contenir l'évaluation de chaque apport en nature. Il y est procédé au vu d'un rapport annexé aux statuts et établi sous sa responsabilité par un commissaire aux apports désigné à l'unanimité des futurs associés ou à défaut par une décision de justice à la demande du futur associé le plus diligent.

Toutefois, les futurs associés peuvent décider à l'unanimité que le recours à un commissaire aux apports ne sera pas obligatoire, lorsque la valeur d'aucun apport en nature excède un montant fixé par décret et si la valeur totale de l'ensemble des apports en nature excède la moitié du capital.

Ce rapport doit être adoptée à l'unanimité.

La Présidence



## 2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 MARS 2024**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée  
De l'exercice clos le 31 Décembre 2023

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **46 125 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau 46 125€

Le report à nouveau bénéficiaire de 53 221.00€ sera distribuer de la manière suivante

- Dividende 53 221€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence

